

VILLE DE SAINT-PASCAL

## AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 372-2022

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022, le Règlement numéro 372-2022 établissant le code d'éthique et de déontologie des élués et élus de la Ville de Saint-Pascal.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

Donné à Saint-Pascal, ce 15<sup>e</sup> jour de février 2022.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 23 février 2022 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 15 février 2022.

Signé à Saint-Pascal, ce 15<sup>e</sup> jour de février 2022.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA

